

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2025 - 183		
Commission plénière du 29 avril 2025 Présidence : Jean-François Silvain	Objet : Avis d'opportunité projet de réserve naturelle régionale forêts du Hartmannswillerkopf – Vieil Armand	Vote en conseil plénier : avis favorable avec recommandations

Contexte

En 2023, la commune de Wattwiller a souhaité relancer la réflexion concernant un projet de classement en réserve naturelle régionale (RNR) des forêts du Vieil Armand, qui avait été proposé en 2014 par le parc naturel régional (PNR) des Ballons des Vosges. Aujourd'hui, les communes de Hartmannswiller, Wuenheim et Soultz-Haut-Rhin se sont engagées avec la commune de Wattwiller dans ce projet, et bénéficient de l'appui technique de l'office national des forêts (ONF), du PNR des Ballons des Vosges et de la Région Grand Est, ainsi que du soutien du Comité du Monument National.

Ce projet de RNR concerne donc une partie des forêts communales des quatre communes sur les flancs du Vieil Armand, ainsi que la partie sommitale à 957 mètres d'altitude, hors constructions, en forêt domaniale, engagée dans un bail à construction avec le Comité du Monument National, pour un total de 280 hectares. Ces forêts, soumises au régime forestier, sont gérées par l'ONF, et sont classées en zone spéciale de conservation et zone de protection spéciale au titre de la politique européenne Natura 2000, dont l'animateur est le PNR des Ballons des Vosges. Ces deux organismes sont donc intéressés pour une future co-gestion de la RNR, qui serait classée pour une durée illimitée.

Ces forêts, en partie en libre-évolution depuis la première guerre mondiale, ont un intérêt écologique certain, reconnu notamment par l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, où elles sont identifiées en catégorie 1, et par la cartographie de la trame verte et bleue, qui les désigne comme réservoir de biodiversité. Elles présentent en effet une diversité d'essences (chêne sessile, frêne, érable sycomore, hêtre...) et une densité non négligeable de bois morts et d'arbres sénescents à micro-habitats, refuges et ressources pour de nombreuses espèces d'insectes, de champignons et d'oiseaux. Entre 200 et 250 individus de 7 à 10 espèces de chauve-souris apprécient quant à elles l'abri hivernal qu'offrent les vestiges de guerre, déjà fermés, pour certain, au public par arrêté préfectoral. Enfin, une flore particulière profite des conditions propices que leurs offrent les promontoires rocheux, dont la Saxifrage rose, en danger critique d'extinction à l'échelle nationale.

Connu pour son passé militaire, et classé par arrêté ministériel du 2 février 1921 à l'inventaire des monuments historiques, ce site connaît une des fréquentations les plus importantes du massif des Vosges, en lien notamment avec sa proximité directe avec la route des crêtes, avec l'ouverture de l'Historial franco-allemand en 2017 (103 000 visiteurs en 2024), avec le classement du monument national, de la crypte et de la nécropole au patrimoine mondial de l'humanité en 2023, ou encore avec l'installation d'un sentier scénographié sur la partie sommitale. Celui-ci est connecté avec plusieurs sentiers de randonnées sur les flancs en forêts communales, parsemés également de vestiges historiques et entretenus par les sections locales des clubs vosgiens, ces sentiers étant néanmoins

moins fréquentés.

Le classement du site en réserve naturelle régionale vise à :

- assurer la pérennité de la libre évolution des peuplements forestiers de la zone cœur (170 ha) ;
- faciliter la surveillance et la gestion de la fréquentation ;
- améliorer la connaissance écologique du site ;
- suivre sur le long terme l'évolution de ces peuplements, notamment dans un contexte de changement climatique ;
- valoriser le patrimoine naturel et historique dans une logique de sensibilisation des publics ;
- compléter le réseau d'aires protégées sous protection forte dans le secteur collinéen.

Questions au CSRPN

Aujourd'hui, la Région Grand Est sollicite le CSRPN afin d'obtenir un avis sur l'opportunité de classer les forêts du Hartmannswillerkopf-Vieil Armand en réserve naturelle régionale.

Supports de réflexion

ANDRÉ A. & DHÔTE A. 2025. Le Hartmannswillerkopf - Vieil-Armand. Dossier de classement en réserve naturelle régionale, 71 p.

Grille d'aide à la décision pour le classement d'un site en RNR, remplie par le PNR des Ballons des Vosges et revue par un groupe de travail du CSRPN en avril 2023.

Présentation en séance par Antoine ANDRÉ (PNR des Ballons des Vosges), Augustine DHÔTE (ONF) et Perrine ETHEIMER (Région Grand Est).

Analyse

L'opportunité de création de la réserve naturelle régionale du Hartmannswillerkopf-Viel Armand se fonde sur 2 éléments majeurs du patrimoine naturel : les habitats en termes de représentativité (surface) et de fonctionnalité (ici gîtes à chiroptères) et les espèces classées en liste rouge, ou déterminantes ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), ce qui a permis d'obtenir la note de 30 dans la grille d'évaluation et qui justifie la demande de création d'une réserve naturelle régionale. Le CSRPN Grand Est note qu'il s'agit de la note minimale pour proposer une mise en réserve d'un site et se pose la question de l'intérêt particulier /fort de ce site au regard de l'existence de réserves naturelles régionales situées dans un même contexte, géographique et écologique.

Le CSRPN portera son analyse sur la base des enjeux et objectifs du classement en réserve naturelle régionale (RNR). Ceux-ci ont été déclinés en 6 points dans le document de présentation :

- Le premier est d'assurer la pérennité de la libre évolution des peuplements forestiers de la zone cœur (170 ha) ; il rejoint l'objectif de suivi sur le long terme de l'évolution de ces peuplements, notamment dans un contexte de changement climatique.

La surface totale de la future réserve est de 281 ha dont 170 ha sont en libre évolution : le classement en RNR permettra effectivement de conserver ce statut et de suivre l'évolution de ces milieux sous l'impact de changement climatique. Mais que fait-on des 111 ha restants où est pratiquée la sylviculture ? Il est précisé que les parcelles en sylviculture continueront à être exploitées mais sous quelles modalités / pratiques ? Dans certaines parcelles en régénération après récolte des bois, il pourrait être intéressant d'en suivre aussi l'évolution sans exploitation ultérieure, dans le contexte du changement climatique.

- Le deuxième objectif : faciliter la surveillance et la gestion de la fréquentation.

Le CSRPN s'interroge sur la régulation des flux importants de passages à travers la réserve, dus à l'attraction du site, patrimoine historique de la guerre 14-18. De nombreux chemins de randonnée pédestre et autre existent et traversent la zone concernée par la demande, en particulier la forêt domaniale du vieil Armand. De plus il est prévu que pour des questions de sécurisation, les bords de chemin soient entretenus, par des coupes sur 30m de part et d'autre du chemin, ce qui peut être dommageable pour la préservation d'espèces vivant et se développant à proximité des chemins.

- Le troisième objectif : améliorer la connaissance écologique du site

Le CSRPN note que sur les 644 espèces (tous groupes confondus) recensées, 31 sont sur des listes rouges et 6 espèces végétales sont classées EN dans la liste rouge d'Alsace (2014), classement qui justifie plus particulièrement la demande de création d'une RNR. Un certain nombre de groupes biologiques sont très peu connus ; ainsi on peut s'étonner de la faiblesse des effectifs de la fonge avec 9 espèces, les araignées six espèces, les hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis...) 2 espèces La création de la réserve devrait permettre effectivement d'améliorer les connaissances de la diversité biologique du site.

Les sept types d'habitats recensés considérés comme patrimoniaux sont des habitats rupestres et des boisements : les Sapinières-hêtraies vosgiennes à Fétuque des bois (code Natura 2000 : 9130-10) forment l'habitat dominant à l'échelle du projet de réserve naturelle. Signalons que cet écosystème est dominant à cette altitude dans les Vosges.

Moins fréquents sont les forêts de pentes, éboulis, ravins à Tilleuls et Érables (code Natura 2000 : 9180*), et les chênaies sessiliflores ainsi que les milieux rupestres sur roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii (code Natura 2000 : 8230). Sur les pentes rocheuses siliceuses s'installe une végétation chasmophytique (code Natura 2000 : 8220) avec notamment la Saxifrage rose *Saxifraga rosea* (espèce classée EN dans la liste rouge Alsace), la Fétuque pâle *Festuca pallens* (espèce classée NA sur la liste rouge Alsace car introduite dans une période récente) et l'Asplénium septentrionale (espèce déterminante ZNIEFF). Enfin sur les deux promontoires rocheux du «Untere Rehfsen» et du «Mittlere Rehfsen» (utilisés comme place forte durant la guerre 14-18), les galeries militaires creusées dans la roche abritent des chauves-souris durant la période hivernale. La présence de ces gîtes à chauve-souris est un critère pour la demande de classement. Mais se pose ici la question de la fréquentation de ces sites « touristiques » pendant la période hivernale « sans neige », ce qui risque de devenir la situation la plus fréquente dans les années à venir avec le changement climatique et qui favorisera l'accès en voiture malgré l'interdiction de circulation de la route d'accès.

Il eut été intéressant d'avoir une précision sur les surfaces occupées par ces différents habitats et leur degré de rareté dans le contexte géographique du site. Le CSRPN regrette aussi qu'aucune cartographie des habitats ne soit déjà fournie (il est précisé que ce devrait être fait dans un futur plan de gestion).

- Quatrième objectif : valoriser le patrimoine naturel et historique dans une logique de sensibilisation des publics

Le CSRPN précise qu'il faudra plus insister sur le patrimoine naturel, notamment en fournissant une signalétique qui précisera et expliquera les enjeux et objectifs de la future réserve naturelle.

- Cinquième objectif : compléter le réseau d'aires protégées sous protection forte dans le secteur collinéen

Peut-on parler de secteur collinéen situé de 400 à 500m dans les Vosges ? Le site se situe essentiellement à l'étage montagnard qui accueille la hêtraie sapinière siliceuse, écosystème dominant à cette altitude. Le CSRPN s'interroge sur la place, l'importance et le rôle de cette future réserve dans le réseau des réserves naturelles existantes dans les Vosges.

Dans le dossier de demande de classement il est indiqué qu'il existe un déséquilibre sylvo-cynégétique fort, la faune des ongulés ayant un impact important sur la régénération : « Les densités actuelles de chamois, chevreuils et cerfs ne permettent pas l'expression de la dynamique naturelle du sapin et du chêne, deux essences importantes du projet de réserve. La population

excessive de gibiers appauvrit le mélange d'essences et la biodiversité, en particulier de la strate herbacée. Ce déséquilibre sylvo-cynégétique a d'ores et déjà des conséquences sur l'évolution des peuplements du projet de réserve. » Le CSRPN constate que les baux de chasse ont été renouvelés en 2024 et ce jusqu'en 2033, et que déjà au cours de la saison 2023/2024, sur la seule population de chamois seulement 22 individus ont été tirés sur les 45 attribués et sur la population de chevreuil 75 tirés sur 156 attribués. Comment la chasse sera-telle gérée dans le contexte de cette future réserve, dont un des objectifs devrait être de restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique dans les milieux forestiers.

Sur la gestion il est précisé une cogestion entre syndicat mixte du parc naturel régional des Ballons des Vosges et l'office national des forêts de la future réserve naturelle régionale. Le CSRPN se pose la question de cette co-gestion, lorsque des intérêts des deux parties seront contradictoires.

Avis du CSRPN

Le CSRPN est favorable à l'avis d'opportunité pour la création d'une réserve naturelle régionale sur les forêts du Hartmannswillerkopf-Vieil Armand avec les recommandations suivantes.

Recommandations

- Réduire fortement le linéaire de sentiers pour limiter la fréquentation notamment dans les secteurs à fort enjeu patrimonial (la forêt domaniale du vieil-Armand et les vieilles forêts de Soultz Haut), et limiter les coupes de sécurisation au strict nécessaire ;
- Pratiquer, dans les parcelles en sylviculture, un traitement sylvicole en futaie irrégulière dans un contexte de gestion durable et multifonctionnelle ;
- Réduire, sur le long terme, les surfaces de parcelles en sylviculture, pour passer à plus de surfaces forestières en « libre évolution » et améliorer ainsi la biodiversité ;
- Favoriser des pratiques de chasse qui permette la régulation effective des ongulés, considérés comme ayant un impact fort sur la régénération végétale : veiller notamment à des tirs adaptés et contrôlés, et interdire toute autre pratique de chasse ;
- Réaliser une cartographie précise des habitats ;
- Associer des équipes de recherche scientifiques dans le cadre du suivi écologique des forêts en libre évolution ou des forêts en régénération dans le contexte du changement climatique.

Fait le 9 mai 2025

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'J' and 'F' intertwined, with the initials 'SEL' written below.

**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**